

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Séance du 15 juin 2020

L'An deux mil vingt, le quinze juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MONTFAUCON dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des délibérations, sous la présidence de Lionel VACOSSIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 11 juin 2020

Étaient présents : Mesdames GRATTARD Louise, LAMARQUE Brigitte, PAYEN Carole et VACOSSIN Amélie, Messieurs ANTON Jean-Marie, CHERER Simon, COLLETTE Jean-Claude, LAVERDET Michel, PAPIN Christophe, PAPIN Patrick, VACOSSIN Lionel et VANSINGHEL Daniel.

Absente excusée : Madame RAULET Régine qui a donné procuration à Monsieur PAPIN Patrick.

Absents : NEMSI Sonia et BOUZOU Jérôme.

Secrétaire de séance : GRATTARD Louise.

N°: 2020-25 OBJET : PRET RELAIS ATTENTE SUBVENTIONS ET FCTVA

Article 1^{er} : Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un besoin de trésorerie en attente du versement de certaines subventions et du FCTVA.

Article 2 : Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole NORD MIDI PYRENEES l'attribution d'un Crédit relais en attente subventions et FCTVA.

Montant : 200 000 €
Durée : 24 mois avec 23 mois de différé.
Taux variable : E3M + 0.85 % soit 0.85 % ce jour
Intérêts : trimestriels
Capital : in fine
Frais dossier : 300 €

Un 1^{er} tirage devra être effectué dans les 4 mois qui suivent l'édition du contrat.

Article 3 : La collectivité de MONTFAUCON s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

Article 4 : La collectivité de MONTFAUCON s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Article 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Lionel VACOSSIN Maire de MONTFAUCON.

Pour extrait certifié conforme au registre.
Fait et Délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Lionel VACOSSIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

046-214602047-20200615-2020-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2020

Affichage : 18/06/2020

